



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE  
A/C.3/L.636/Add.1  
1er novembre 1957  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Douzième session  
TROISIEME COMMISSION  
Point 33 de l'ordre du jour

PROJETS DE PACTES INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

Uruguay : Amendement à l'article 16 du projet de pacte relatif aux  
droits économiques, sociaux et culturels (E/2573, annexe I) 1/

Additif

Ajouter le Costa-Rica en tant que coauteur de l'amendement reproduit  
dans le document A/C.3/L.636.

1/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, dix-huitième session,  
Supplément No 7.